

Les sociétés mutuelles d'assurances

Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Copie originale des statuts-types (enregistré à la recette des finances en cas d'apport en nature)
- Agrément du ministre chargé des finances
- Copie originale du pv de l'élection du conseil d'administration (enregistré à la recette des finances en cas d'apport en nature)
- Copie originale du pv de l'élection du président et du vice président du conseil d'administration s'ils sont élus par un acte séparé
- Liste des dirigeants avec copies de leurs pièces d'identité
- Déclaration du bénéficiaire effectif

Délais

- Jours à compter de la date du début de l'activité mentionnée dans la carte d'identification fiscale

Redevances à acquitter

Cinquante dinars (50 TND)

Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires
- L'adjonction d'un nom commercial ou d'une enseigne nécessite un certificat de réservation valable